

DELIBERATION N°11

<p style="text-align: center;">Modification des conditions d'emploi du psychologue de la direction Petite Enfance</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 38*

LE 21 OCTOBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°17), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°17), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme DUPONT Danièle à Mme CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que :

Vu :

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2001, créant un poste de psychologue à la Direction de la Petite Enfance afin de permettre le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans en contrat d'accueil social,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2008 portant le temps de travail du psychologue dans les différentes structures à 216 heures par an, pour un financement pour l'année 2008 du Conseil Général à hauteur de 3000 €

- la délibération du 1^{er} juillet 2010 et la convention en date du 17 août 2010 relatives aux places sociales dans les établissements d'accueil des enfants de – 6 ans

Considérant :

- la nécessité de porter le temps de travail du psychologue dans les différentes structures à 312 heures par an (ou 26 heures par mois) à compter du 1er novembre 2010, en fixant la rémunération à 503 € brut mensuel pour 26 heures de travail par mois (montant revalorisé par référence aux traitements de la Fonction Publique)

- l'augmentation de la participation financière du Conseil Général de 3 000 € à 6 600 € lors du renouvellement de la convention précitée,

- l'avis formulé par la commission n° 1 réunie le 11 octobre 2010

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications du cadre d'emploi du psychologue de la Direction de la Petite Enfance détaillées ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**